

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013
(Ajournée au 12 novembre 2013)

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 11 novembre 2013, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Hélène Jacques

Est absente :

Bernyce Turmel

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, entre autres aux anciens et nouveaux membres du conseil. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2013-11-261

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Nouveau mandat au sein du conseil ;
 - 3.1 Rapport de contributions électorales ;
 - 3.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
 - 3.3 Nomination du maire suppléant ;
 - 3.4 Nomination du substitut à la MRC de La Nouvelle-Beauce ;
 - 3.5 Signature des effets bancaires ;
 - 3.6 Représentants aux comités ;
4. Adoption du procès-verbal ;
 - 4.1 Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 ;
5. Période de questions ;
6. Correspondance ;
7. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité ;
8. Comptes à payer ;
9. État des revenus et charges au 31 octobre 2013 ;
10. États comparatifs semestriels des revenus et charges ;
11. Gestion administrative ;
 - 11.1 Acquisition d'équipement informatique ;

12. Avis de motion ;
 - 12.1. Règlement no 249-2013 décrétant un emprunt et des dépenses de 745 793 \$ relatif à des travaux d'agrandissement et de rénovation du garage municipal pour les véhicules d'urgence existant sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore ;
 - 12.2. Règlement no 252-2013 de concordance relatif au déboisement à l'intérieur des zones agricoles A et AR et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012 et 245-2013) ;
 - 12.3. Règlement no 253-2013 de concordance relatif aux permis et certificats et modifiant le règlement no 164-2007 ;
13. Adoption de règlement ;
 - 13.1. Premier projet de règlement no 252-2013 de concordance relatif au déboisement à l'intérieur des zones agricoles A et AR et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012 et 245-2013) ;
14. Dépôts de soumissions ;
 - 14.1. Agrandissement et rénovation du garage municipal pour les véhicules d'urgence ;
 - 14.2. Entretien ménager à la salle Amicale ;
15. Traitement des eaux usées ;
 - 15.1. Appel d'offre public - travaux de construction ;
 - 15.2. Mandat de laboratoire - analyse de sol ;
 - 15.3. Demande d'autorisation au MDDEFP ;
16. Inspection municipale ;
 - 16.1. Travaux à autoriser ;
 - 16.2. Départ du technicien en travaux publics ;
 - 16.3. Processus d'embauche - technicien en travaux publics ;
17. Inspection en bâtiments ;
 - 17.1. Émission des permis ;
 - 17.2. Dossiers des nuisances ;
18. Sécurité incendie ;
 - 18.1. Demandes du directeur ;
19. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 19.1. Demande de modification du règlement de zonage ;
 - 19.1.1. Madame Claire Beaudoin et monsieur Stéphane Paris ;
 - 19.2. Demande de dérogation mineure ;
 - 19.2.1. Dépanneur Porte de la Beauce inc. ;
 - 19.3. Nomination de membres, président et secrétaire ;
20. Budget 2014 ;
 - 20.1. Horaire des rencontres ;
21. Divers ;
 - 21.1. MRC de La Nouvelle-Beauce - modification du schéma d'aménagement et de développement révisé - parc industriel de Saint-Isidore ;
 - 21.2. Autres questions ;
 - 21.3. Ministère des Transports du Québec - réfection de la voie ferrée route du Vieux-Moulin ;
22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. NOUVEAU MANDAT AU SEIN DU CONSEIL

3.1. Rapport de contributions électorales

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires «*Rapport portant sur la liste des*

personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus» par monsieur Daniel Blais et mesdames Carole Brochu, Hélène Jacques et Diane Rhéaume, candidats aux élections du 3 novembre 2013 et ce, conformément aux articles 513.1 et 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

3.2. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires complétés «*Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*» par les élus Daniel Blais, Martin Boisvert, Carole Brochu, Hélène Jacques et Réal Turgeon et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2013-11-262 3.3. Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore nomme monsieur Daniel Blais comme maire suppléant et ce, en remplacement de monsieur Roger Dion.

Adoptée

2013-11-263 3.4. Nomination du substitut à la MRC de La Nouvelle-Beauce

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore nomme monsieur Daniel Blais comme représentant substitut pour siéger au conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce et ce, en remplacement de monsieur Roger Dion.

Adoptée

2013-11-264 3.5. Signature des effets bancaires

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise que tous les chèques et ordres de paiement soient tirés au nom de la municipalité et signés de sa part par monsieur Réal Turgeon, maire, ou monsieur Daniel Blais, maire suppléant, et par madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Louise Chabot, adjointe administrative, au folio numéro 7502.

Adoptée

3.6. Représentants aux comités

Sujet reporté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

2013-11-265

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens s'informent relativement aux décorations sur les poteaux de lignes électriques, le rôle d'évaluation en ligne sur le site de la municipalité, certains problèmes rencontrés au Centre médical de La Nouvelle-Beauce et le sans rendez-vous. Monsieur le maire fournit les explications appropriées.

6. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2013-11-266

Comité Entraide-Secours - demande d'appui financier

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de soutenir le Comité Entraide-Secours en défrayant les coûts pour l'impression et la distribution sur le territoire d'un feuillet publicitaire relatif à la Guignolée qui se tiendra le 1^{er} décembre 2013.

Adoptée

2013-11-267

Motion de félicitations - madame Bernyce Turmel

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite madame Bernyce Turmel qui, par son dynamisme et son engagement dans la communauté, s'est vue décerner le «*Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin*» pour la région Chaudière-Appalaches.

Adoptée

2013-11-268

MRC de La Nouvelle-Beauce - séance de consultation publique suite au certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs - projet d'élevage porcin sur le lot 3 028 099

CONSIDÉRANT QUE suite à la levée du moratoire sur les élevages porcins, de

nouvelles responsabilités incombent à la municipalité de Saint-Isidore, en matière de développement durable et de cohabitation harmonieuse, particulièrement entre les activités agricoles d'élevage porcin et les autres activités non agricoles qui sont présentes sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites responsabilités se traduisent par la tenue de séances de consultation publique en regard à l'application des articles 165.4.5 à 165.4.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et ce, suite à la réception d'un certificat d'autorisation provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate la MRC de La Nouvelle-Beauce à procéder à une séance de consultation publique relativement à l'implantation d'un nouveau lieu d'élevage porcin sur le lot 3 028 099 situé sur la route Kennedy à Saint-Isidore, propriété de Ferme Justin Fortin inc.

QUE les frais encourus pour ladite séance de consultation publique seront absorbés en majeure partie lors de la délivrance du permis de construction.

Adoptée

2013-11-269 Légion royale Canadienne Filiale 264 Sainte-Marie - cérémonie commémorative

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine l'achat d'une couronne, dans le cadre de la cérémonie commémorative organisée par la Légion royale Canadienne Filiale 264 Sainte-Marie envers les soldats morts au champ d'honneur et les Anciens combattants rentrés au pays qui s'est tenue le 3 novembre 2013 à Sainte-Marie, au montant de quarante-cinq dollars (45,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2013-11-270 Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches - journée de réflexion

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation d'un membre à une journée de réflexion sur les paysages de la Chaudière-Appalaches, organisée par la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, qui se tiendra le 29 novembre 2013 à Scott, au coût de soixante dollars (60,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - renouvellement d'adhésion

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

2013-11-271

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce au coût de trois cent trente-neuf dollars et dix-huit cents (339,18 \$), taxes incluses.

Adoptée

2013-11-272

Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau - dîner de Noël des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au dîner de Noël des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 12 décembre 2013 à Scott, au coût total de cent vingt dollars (120,00 \$), taxes incluses.

Adoptée

2013-11-273

Gouvernement du Canada - Emploi d'été Canada

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada lance pour une autre année le programme Emplois d'été Canada pour aider les étudiants et les collectivités ;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme contribue à offrir des expériences de travail aux étudiants et accorde du financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois de grande qualité pour les étudiants de 15 à 30 ans ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore participe au programme Emplois d'été Canada 2014 et accepte d'embaucher deux (2) étudiants dans les secteurs voirie et sécurité incendie et ce, après approbation de subvention salariale.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document relatif à la demande.

Adoptée

Le conseil convient de :

- reporter leur décision quant à une demande d'exemption de mise en conformité d'installation septique sur le lot 3 028 793 ;
- évaluer ultérieurement la pertinence d'identifier des éléments du patrimoine et ce, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel ;
- expédier la documentation requise permettant de réclamer le montant total qui est réservé à la municipalité dans le cadre du Transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 ;

- publiciser dans le journal Entre-Nous la présence de la Berce du Caucase sur le territoire, la documentation relative à la campagne «Frigoresponsable» ;
- prendre acte du projet du plan triennal 2014-2017 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Beauce-Etchemin ;
- laisser toute latitude aux représentants concernés d'assister au Gala Reconnaissance 2013 organisé par le Regroupement des CPE des régions de Québec et Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 22 novembre à Québec, au colloque de Carrefour Action municipale et famille qui se tiendra en mai 2014 à Victoriaville, aux activités et formations de la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, à une conférence web «Adopter le budget municipal en toute connaissance de cause» en novembre 2013;
- transmettre au directeur du Centre municipal la correspondance relative au programme Accès-Loisirs ;
- prendre note de la tenue d'une formation obligatoire «Le comportement éthique».

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- soutien financier pour une participation à une compétition internationale annuelle d'ingénierie organisée aux États-Unis ;
- mise en candidature pour le prix Hommage bénévolat-Québec 2014, le prix de la Justice du Québec 2013, le prix Ruralia-Desjardins 2014 ;
- déjeuner-conférence «Découvrez vos avantages distinctifs grâce à la planification stratégique» le 14 novembre 2013 à Sainte-Marie ;
- collaboration afin de mobiliser les citoyens à participer au concours «Code donneur de St-Hubert» au profit de la Maison des Jeunes L'Utopie ;
- commandite afin de maintenir le service Ski-bus dans la région ;
- diffusion des vœux des Fêtes au poste radio FM 101,5 ;
- formation «Éthique et déontologie» et conférence web offertes par l'Union des municipalités du Québec ;
- adhésion au portail Québec Municipal.

7. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Chers citoyens,

Selon la loi, le maire se doit de présenter la situation financière de la municipalité à ce moment-ci de l'année. L'année 2013 fut très occupée avec la mise en opération du Centre médical de La Nouvelle-Beauce et ses 3 cliniques médicales affiliées nécessitant une campagne de financement majeure, le recrutement de nouveaux médecins, la poursuite de nos démarches auprès du MAMROT pour un service d'aqueduc et d'un réseau d'égouts adéquats, l'asphaltage de plusieurs routes, l'acquisition des terrains pour la phase 3 du développement résidentiel Domaine-du-Vieux-Moulin, le développement du parc industriel, l'acquisition d'un nouveau camion-citerne, l'achat d'un radar pour limiter la vitesse sur nos routes, la mise en place d'un nouveau site web pour la municipalité, la planification de divers projets futurs et l'adoption d'une politique de la famille et des aînés. La municipalité de Saint-Isidore progresse bien. Voici donc mon rapport en date du 1^{er} novembre 2013.

Rapport financier 2012 et prévisions 2013

La firme comptable Blanchette, Vachon et Associés a produit le rapport financier 2012, en voici quelques données:

Pour l'année 2012, les recettes prévues de 3 270 376 \$ furent de 3 782 038 \$ et les dépenses prévues de 3 270 376 \$ furent de 3 249 565 \$ ce qui laisse un excédent de 532 473 \$, incluant les affectations, les subventions et les réalisations en immobilisations

excluant l'amortissement.

Au 31 décembre 2012, l'excédent accumulé de la municipalité était de 745 782 \$, soit:

Excédent accumulé non affecté au 1 ^{er} janvier 2012:	139 578 \$	
Excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2012:		552 596
Excédent accumulé affecté au 31 décembre 2012:		<u>193 186</u>
Excédent accumulé au 31 décembre 2012:		745 782 \$

Les fonds réservés se détaillent comme suit:

Fonds de roulement	37 844 *
SQAE	1 914
Fonds local - Réfection et entretien de certaines voies publiques	55 162
Solde disponible des règlements d'emprunts fermés	<u>374 061</u>
	468 981 \$

* Au 1^{er} janvier 2012, le solde du fond de roulement était de 199 030 \$. La municipalité a remboursé au 31 décembre 2012 un montant de 40 694 \$ au fond de roulement sur 306 164 \$ d'emprunt. De plus, un montant 100 000 \$ pour le rapiéçage mécanisé ainsi que 101 880 \$ pour l'aménagement des nouveaux locaux ont été empruntés au fond de roulement sur une période de 8 ans.

Le rapport de l'auditeur de l'année 2012 ne fait mention d'aucune particularité. Pour l'année 2013, la municipalité a adopté un budget équilibré de 4 112 802 \$.

Au 31 octobre 2013, les revenus de fonctionnement étaient de 3 238 660 \$, les dépenses de fonctionnement incluant le remboursement de la dette à long terme de 2 475 871 \$, ce qui laisse un résultat avant affectations de 762 789 \$. En date du 31 octobre 2013, il y a eu des affectations nettes pour un montant de 675 291 \$. La municipalité a de plus investi 618 792 \$ en immobilisations. Quelques subventions sont encore à recevoir et nous anticipons un budget équilibré à la fin de la présente année financière.

Programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations adopté pour les années 2013, 2014 et 2015 est réalisé à soixante-quinze pour cent (75%) pour l'année 2013. Également, certains projets d'immobilisations prévus pour 2014 ont été débutés en 2013.

Les projets futurs s'orientent comme suit:

- continuation de l'amélioration significative des routes municipales et provinciales;
- camion d'unité d'urgence;
- développements résidentiel et industriel;
- aménagement au point d'eau Parent et réfection du barrage au point d'eau Couture;
- aménagement aux parcs de l'Aréna et Brochu-Châtigny;
- gaz métro;
- entretien des bâtiments municipaux;
- changement des lumières de rues à DEL;
- mise aux normes du système de réfrigération de l'aréna;
- nouveau réseau d'égout et d'aqueduc.

Contrats municipaux

Voici la liste des contrats comportant une dépenses de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$.

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>	<u>OBJET DU CONTRAT</u>
Déneigement et Excavation Dave Labonté	40 650,51 \$	Déneigement et autres travaux
Ethier avocats inc.	175 5230,06 \$	Rapport pour l'obtention d'un remboursement de taxes
Excavation A.G.C.C. inc.	423 829,05 \$	Déneigement et autres travaux
Genivar Inc.	122 074,62 \$	Service en ingénierie
Groupe Ultima	63 102,00 \$	Assurances de biens
Les Entreprises Lévisiennes	469 246,60 \$	Travaux de rapiéçage mécanisé
M.R.C. Nouvelle-Beauce	583 980,27 \$	Disposition des ordures, vidange des fosses, formation et quote-part
Services Sanitaires Denis Fortier inc.	75 023,96 \$	Enlèvement des ordures.

Rémunération des élus municipaux

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que si un règlement sur le traitement des élus est en vigueur sur le territoire de la municipalité, le rapport du maire doit inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Puisqu'un tel règlement existe à la municipalité de Saint-Isidore, voici donc le traitement des élus municipaux pour l'année 2013 :

	Rémunération de base		Allocation de dépenses		Rémunération totale
Maire (*)	7 820,88 \$	+	3 910,56 \$	=	11 731,44 \$
Conseillers(ères) :	2 606,88 \$	+	1 303,44 \$	=	3 910,32 \$

(*) Comme le maire siège sur le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, il reçoit également une rémunération pour une séance du conseil ordinaire ou extraordinaire de 188,00 \$ ainsi qu'une allocation de 94,00 \$. Le maire ne reçoit aucune rémunération pour le mois de juillet puisque la MRC ne tient pas de séance.

Réal Turgeon,
Maire

8. COMPTES À PAYER

2013-11-274

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1644 à 1664 inclusivement, les chèques nos 10175 à 10260 inclusivement (le chèque 10206 étant annulé) et les salaires, totalisant deux cent vingt-deux mille deux cent soixante dollars et quatre-vingt-treize cents (222 260,93 \$).

Adoptée

9. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 OCTOBRE 2013

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 31 octobre 2013.

10. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET CHARGES

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et charges et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

11. GESTION ADMINISTRATIVE

2013-11-275 11.1. Acquisition d'équipement informatique

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Solutions informatiques G.A. inc. pour le renouvellement d'un ordinateur de bureau ainsi qu'un moniteur au poste de la réception, au coût de mille cinq cent onze dollars et soixante-et-un cents (1 511,61 \$), incluant la préparation, la mise à jour, l'installation en atelier, le transfert des données et les taxes.

Adoptée

12. AVIS DE MOTION

12.1. Règlement no 249-2013 décrétant un emprunt et des dépenses de 745 793 \$ relatif à des travaux d'agrandissement et de rénovation du garage municipal pour les véhicules d'urgence existant sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore

Avis de motion est déposé par la conseillère Hélène Jacques, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 249-2013 décrétant un emprunt et des dépenses de 745 793 \$ relatif à des travaux d'agrandissement et de rénovation du garage municipal pour les véhicules d'urgence existant sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,
Conseillère

12.2. Règlement no 252-2013 de concordance relatif au déboisement à l'intérieur des zones agricoles A et AR et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012 et 245-2013)

Avis de motion est déposé par la conseillère Carole Brochu, qu'il sera présenté

pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 252-2013 de concordance relatif au déboisement à l'intérieur des zones agricoles A et AR et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012 et 245-2013).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Carole Brochu,
Conseillère

12.3. Règlement no 253-2013 de concordance relatif aux permis et certificats et modifiant le règlement no 164-2007

Avis de motion est déposé par le conseiller Daniel Blais, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 253-2013 de concordance relatif aux permis et certificats et modifiant le règlement no 164-2007.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

13. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2013-11-276

13.1. Premier projet de règlement no 252-2013 de concordance relatif au déboisement à l'intérieur des zones A et AR et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012 et 245-2013)

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 252-2013 de concordance relatif au déboisement à l'intérieur des zones A et AR et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012 et 245-2013) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

14. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS

2013-11-277

14.1. Agrandissement et rénovation du garage municipal pour les véhicules d'urgence

ATTENDU QUE par la résolution 2013-10-250, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions, par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire, pour des travaux d'agrandissement et de rénovation du garage municipal pour les véhicules d'urgence, situé au 188, rue Sainte-Geneviève ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛTS
(incluant les taxes)

Construction G. Vachon et Fils inc.	686 648,00 \$
Construction Mafranc inc.	673 753,50 \$
Construction Marc Bolduc inc.	692 500,00 \$
Construction Sipalco inc.	687 320,00 \$
Escaléra Entrepreneur Général inc.	748 487,25 \$
Experts Constructions MG inc.	681 493,00 \$
Groupe Excel S.M. inc.	625 000,00 \$
Les Constructions Binet inc.	641 000,00 \$
Les Constructions Olisa inc.	670 811,00 \$
Les Structures Pelco inc.	599 422,16 \$
Lévis Construction inc.	615 700,00 \$
Scierie Bernard inc.	693 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux d'agrandissement et de rénovation du garage municipal pour les véhicules d'urgence à Les Structures Pelco inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-deux dollars et seize cents (599 422,16 \$), incluant les taxes et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt no 249-2013, de la subvention en provenance du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et de la concrétisation du projet.

QU'un montant additionnel de douze mille sept cent cinquante-six dollars et quarante-huit cents (12 756,48 \$) soit autorisé relativement à des travaux optionnels de drainage, s'il y a lieu, et ce, aux mêmes conditions précitées.

Adoptée

2013-11-278

14.2. Entretien ménager à la salle Amicale

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions, par le biais du Journal Entre-Nous, pour l'entretien ménager à la salle Amicale, située sur la rue Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	COÛT (excluant les taxes)		
	Tarification de base Mensuelle	Tarification par Activité	Taux horaire pour entretien spécifique
Francine Labonté	70,00 \$	15,00 \$	15,00 \$
Gilles Laverdière	80,00 \$	15,00 \$	15,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'entretien de la salle Amicale à madame Francine Labonté, plus bas soumissionnaire conforme, au coût suivant, taxes non applicables :

- Tarification de base mensuelle : 70,00 \$
- Tarification par activité : 15,00 \$
- Taux horaire pour entretien spécifique : 15,00 \$

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

15. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2013-11-279 15.1. Appel d'offre public - travaux de construction

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux de construction au site de traitement des eaux usées situé sur le chemin des Étangs.

QUE les soumissions soient reçues dans les délais appropriés.

Adoptée

2013-11-280 15.2. Mandat de laboratoire - analyse de sol

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire augmenter la capacité de la station de traitement d'eaux usées existante sur le territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer des sondages sur le site afin de déterminer la capacité portante du sol ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate LVM à procéder à une étude géotechnique de la mise à niveau de la station d'épuration, au montant forfaitaire de cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-un cents (5 495,81 \$), incluant les taxes, et ce telle la proposition soumise en date du 11 novembre 2013.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

2013-11-281 15.3. Demande d'autorisation au MDDEFP

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire augmenter la capacité de la station de traitement d'eaux usées existante sur le territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté GENIVAR afin de réaliser l'ingénierie et la surveillance des travaux de ce projet ;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont assujettis à l'Article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et requièrent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU QU'une demande en vertu de l'Article 32 de la LQE exige que le requérant, soit la municipalité de Saint-Isidore, prenne des engagements et atteste de certains éléments à l'égard de documents à produire, de l'entretien et du suivi des installations ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise GENIVAR à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin d'augmenter la capacité de la station de traitement des eaux usées existante sur le territoire, suivant les plans et devis, projet numéro 131-19484-00.

QUE le conseil désigne madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, afin de représenter la municipalité dans le dossier.

QUE le conseil s'engage à :

- payer les frais associés au dépôt et à l'analyse du dossier auprès desdits organismes et ministères ;
- transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée ;
- accorder et à fournir copie au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, avant le début des travaux, un mandat à un organisme indépendant à la fois du requérant, de l'ingénieur mandaté et du fabricant, afin d'effectuer le suivi de contrôle du projet de démonstration pour une durée d'au moins une année, incluant le prélèvement des échantillons, les analyses et la préparation d'un rapport de suivi de contrôle qui présente l'ensemble des résultats, le programme de suivi détaillé, ainsi qu'une déclaration d'indépendance de l'organisme ;
- fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs un rapport d'évaluation de performance basé sur le suivi de contrôle des travaux, et ce, au plus tard quatorze (14) mois après la mise en service du système de traitement ;
- respecter les exigences de rejet fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires ;
- effectuer le suivi standard une fois que le suivi de contrôle a été complété avec succès, ou bien une fois que la performance de la technologie en démonstration a été reclassée au niveau Standard tel qu'en fait foi la fiche diffusée sur le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- faire parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs les résultats d'analyse tous les douze (12) mois et à les aviser dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une

panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement ;

- déposer dans un endroit autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées ;
- utiliser et à entretenir le système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté ;
- conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière, un document démontrant que le requérant est en mesure d'effectuer cet entretien ou un engagement du requérant à former ou à embaucher un opérateur qualifié ;
- transmettre la mise à jour du chapitre 2 du cahier des exigences de la station d'épuration ;
- mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MDDEFP au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

Adoptée

16. INSPECTION MUNICIPALE

16.1. Travaux à autoriser

Le conseil convient de demander des soumissions, par le biais du journal Entre-Nous, relatives à l'entretien du boisé à la station de traitement des eaux usées.

16.2. Départ du technicien en travaux publics

Le conseil prend acte d'une correspondance relative au refus par monsieur Guy Tardif du poste de technicien des travaux publics, laquelle a pris effet le 7 novembre 2013.

2013-11-282

16.3. Processus d'embauche - technicien en travaux publics

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entame le processus relatif à l'embauche d'un technicien en travaux publics.

Adoptée

17. INSPECTION EN BÂTIMENTS

17.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'octobre 2013.

17.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'octobre 2013.

2013-11-283

Monsieur Jean-Marie Brochu

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marie Brochu est propriétaire du lot 3 029 166 au cadastre du Québec, situé sur le rang de la Grande-Ligne à Saint-Isidore, d'une superficie de mille quatre cent vingt-huit mètres carrés (1 428 m.c.) ;

ATTENDU QUE monsieur Brochu est en infraction au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;

ATTENDU QUE monsieur Brochu désire acquérir de la municipalité une bande de terrain d'environ quatre cent quarante-six mètres carrés (446 m.c.) située à l'intersection route Larose/rang de la Grande-Ligne afin d'implanter une installation septique conforme à la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de demander à monsieur Jean-Marie Brochu de mandater, dans un premier temps, un arpenteur-géomètre pour la réalisation d'un plan cadastral du lot 3 029 166 et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

18. SÉCURITÉ INCENDIE

18.1. Demandes du directeur

Aucun sujet.

19. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

19.1. Demande de modification du règlement de zonage

19.1.1. Madame Claire Beaudoin et monsieur Stéphane Paris

Le conseil convient de ne pas statuer pour l'instant, étant donné le projet d'aqueduc et d'égout qui devrait se réaliser à court et moyen terme.

19.2. Demande de dérogation mineure

2013-11-284

19.2.1. Dépanneur Porte de la Beauce inc.

CONSIDÉRANT QUE Dépanneur Porte de la Beauce inc. est propriétaire du lot 3 173 592 au cadastre du Québec, d'une superficie de trois mille sept cent seize mètres carrés et un dixième (3 716,1 m.c.), situé dans le rang de la Rivière à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE Dépanneur Porte de la Beauce a obtenu un permis de construction relativement à la construction d'une station-service avec un emplacement commercial supplémentaire à l'intérieur ;

CONSIDÉRANT QUE Dépanneur Porte de la Beauce désire afficher des enseignes extérieures sur l'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE les normes relatives à l'affichage ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Affichage des enseignes posées	Maximum 5% de la superficie de la façade	17,84% de la superficie de la façade principale avant

CONSIDÉRANT QUE le lettrage d'une enseigne respecte le 5% et le reste de l'enseigne est lumineux pour un total de 16,11% et la deuxième enseigne représente 1,73% de la superficie, pour un affichage total de 17,84% ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à Dépanneur Porte de la Beauce inc. la dérogation mineure demandée relative à l'affichage des enseignes posées sur l'immeuble situé sur le lot 3 173 592.

Adoptée

2013-11-285

19.3. Nomination de membres, président et secrétaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a adopté le 10 janvier 1994 le règlement numéro 07-94 constituant un Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE ledit règlement mentionne entre autres que le comité est composé de cinq (5) membres, dont le mandat est renouvelable par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le mandat des personnes suivantes pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme :

- M. Yves Leblanc
- M. Germain Lefebvre
- Mme Hélène Pelchat
- Mme Véronique Samson

QUE madame Carole Brochu soit désignée représentante de la municipalité pour siéger au sein dudit comité.

QUE le conseil nomme monsieur Germain Lefebvre et madame Louise Chabot, respectivement président et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE le présent mandat soit d'une durée de deux (2) ans.

Adoptée

20. BUDGET 2014

2013-11-286

20.1. Horaire des rencontres

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de fixer la séance statutaire pour l'adoption du budget au 17 décembre 2013.

Adoptée

21. DIVERS

2013-11-287

21.1. MRC de La Nouvelle-Beauce - modification du schéma d'aménagement et de développement révisé - parc industriel de Saint-Isidore

ATTENDU QU'au début des années 1990, la municipalité de Saint-Isidore a acquis un terrain à proximité de l'autoroute 73, d'une superficie approximative de dix-sept (17) hectares afin d'y aménager un parc industriel ;

ATTENDU QUE cet espace est maintenant utilisé à plus de quatre-vingt pour cent (80 %) ;

ATTENDU QUE la municipalité désire poursuivre le développement industriel dans ce secteur ;

ATTENDU QUE le comité de développement industriel de la municipalité a conclu une offre d'achat sur une propriété contigüe au parc industriel existant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT SON INTÉRÊT DANS CE DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé de manière à agrandir l'affectation industrielle du territoire à même les lots 3 173 631, 3 173 632 et 3 173 595 d'une superficie totale approximative de vingt-quatre hectares et quatre dixièmes (24,4 ha).

Adoptée

21.2. Autres questions

Certains citoyens questionnent relativement au coût et la provenance du mini-radar de vitesse et la dangerosité de la voie ferrée située sur la route du Vieux-Moulin suite aux travaux de réfection. Monsieur le maire fournit les explications appropriées.

2013-11-288

21.3. Ministère des Transports du Québec - réfection de la voie ferrée route du Vieux-Moulin

ATTENDU QUE le ministère des Transports a effectué récemment des travaux à la voie ferrée située sur la route du Vieux-Moulin à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu plusieurs plaintes de citoyens suite à la réfection insatisfaisante de la voie ferrée ;

ATTENDU QUE la municipalité constate que les travaux de réfection n'ont pas diminué la dangerosité de la voie ferrée ;

ATTENDU QUE la municipalité observe que les pancartes de signalisation sont

plus ou moins visibles pour les utilisateurs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore presse le ministère des Transports à effectuer les travaux appropriés afin de rendre l'accessibilité à la voie ferrée située sur la route du Vieux-Moulin plus sécuritaire pour les usagers et ce, dès cet automne.

Adoptée

2013-11-289 Ajournement de l'assemblée à 21 h 15

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée au mardi 12 novembre 2013 à 21 h 00. Il est 21 h 15.

Adoptée

Adoptée ce 2 décembre 2013.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
